



République et canton de Genève

## Commune de Chêne-Bougeries

Dans sa séance du 10 novembre 2016, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

### **BUDGET ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2017**

Vu le budget administratif pour l'année 2017 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 40'717'242.- aux charges et de CHF 40'727'187.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 9'945.-,

attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 4'740'610.-, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 4'730'665.-, et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 9'945.-,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2017 s'élève à 34 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 16'164'600.- aux dépenses et de CHF 351'000.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 15'813'600.-,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 4'740'610.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 11'072'990.-,

vu la séance des commissions Réunies du 27 septembre 2016,

vu le préavis favorable par 4 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions de la commission des Finances du 11 octobre 2016,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal décide,

### **DÉCIDE**

**Par 12 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions,**

1. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2017 à 34 centimes.

**Par 12 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions,**

2. D'approuver le budget de fonctionnement 2017 pour un montant de CHF 40'717'242.- aux charges et de CHF 40'727'187.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 9'945.-.

**Par 12 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions,**

3. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2017 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le **28 décembre 2016**.

Chêne-Bougeries, le 18 novembre 2016

Flàvio BORDA D'AGUA  
Président du Conseil municipal